

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
B.D.U. – D.U.
Monsieur Fr. GUILLAN Y SUAREZ
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V. Réf. : 04/pfd/626454
N. Réf. : AA/KD/BXL40173.600
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Rue du Lombard, tronçon compris entre la place Saint-Jean et la rue de l’Etuve.
Réaménagement de l’espace public.
Permis d’urbanisme (Dossier traité par M. Fr. Guillan y Suarez – D.U.)

En réponse à votre lettre du 7 février 2017, en référence, reçue le 8 février, nous vous communiquons **les remarques** émises par notre Assemblée, en sa séance du 22 février 2017, et concernant l’objet susmentionné.

Le tronçon concerné par la demande est compris dans la zone de protection du bien sis rue du Lombard 69 (Palais du Gouverneur de la province de Brabant), celle du bien sis rue du Lombard 30-32 ainsi que dans la zone Unesco délimitée autour de la Grand-Place. Il croise plusieurs espaces structurants et figure en ZICHEE au PRAS.

Le projet s’inscrit dans le cadre du nouveau plan de mobilité mis en œuvre par la Ville de Bruxelles en 2015 au sein du pentagone, avec entre autres la mise en piétonnier du boulevard Anspach. Ce plan a eu notamment pour conséquence l’adaptation des itinéraires de bus. Après un ajustement intervenu en septembre 2016 en matière de circulation contiguë à l’aménagement du piétonnier, la STIB souhaite à présent confirmer les abouts des lignes de bus présentes sur le site et aménager l’espace public qui le borde de façade à façade.

Projet

La présente demande porte spécifiquement sur le tronçon de la rue du Lombard compris entre la place Saint-Jean et la rue de l’Etuve. Les travaux prévoient notamment :

- la réduction à 6,40m de la largeur de la chaussée,
- l’élargissement des trottoirs,
- la plantation de 8 *ginkgo biloba* pour prolonger l’alignement existant jusqu’à la place Saint-Jean, (les 2 arbres situés devant le n°40-42 seraient abattus),
- l’aménagement d’un terminus pour le bus 48 à hauteur du n°40-42 (avec sanisette pour les chauffeurs, etc.),
- la mise aux normes des arrêts de transports en commun (provisaires à ce jour),
- le déplacement de l’actuelle station Villo vers la place Saint-Jean,
- l’homogénéisation des revêtements de sol (matériaux naturels en pierre bleue et pavés platines),
- la mise en valeur de l’entrée du Parlement bruxellois (n°69) par la réalisation d’un « parvis » cadré par deux *ginkgo biloba*.

Remarques générales

La Commission comprend que le projet de réaménagement de la voirie est une conséquence de la piétonisation des boulevards du centre et de la modification du parcours du bus 48 qui en découle. Pour autant, elle s'interroge sur la pertinence de limiter l'intervention à un court tronçon de la rue du Lombard sans l'inscrire dans une vision d'ensemble de gestion de la rue du Lombard, axe d'importance majeure puisqu'il est destiné à relier le haut et le bas de la Ville.

Pour la CRMS, le réaménagement de la rue du Lombard devrait s'inscrire dans une réflexion globale et contextualisée depuis le piétonnier jusqu'au Sablon au risque de voir continuer de se succéder des aménagements provisoires et/ou définitifs sans vision d'ensemble cohérente.

De manière générale, la Commission plaide pour que l'aménagement de l'espace public ne soit pas envisagé de manière sectorielle, sous l'angle fonctionnel de la mobilité par exemple, mais qu'il soit valorisé à travers une vision esthétique et paysagère. ***C'est le paysage urbain dans son ensemble qui doit dicter et conduire les aménagements et non l'inverse.***

Remarques particulières

- En ce qui concerne le terminus du 48, la CRMS s'interroge sur son implantation. S'agit-il à présent de la localisation définitive du terminus ? L'arrêt a en effet déjà été déplacé à plusieurs reprises. Les voyageurs pourront-ils à la fois y embarquer/débarquer ou deux zones distinctes sont-elles nécessaires ? Le terminus ne devrait-il pas être rapproché du centre-ville et être dès lors plus proche du piétonnier ?

- ***La CRMS demande de réduire le mobilier urbain au strict nécessaire*** pour éviter d'encombrer inutilement l'espace public (sanisette, signalisation, supports publicitaires, etc.).

- ***Le choix des matériaux et leur traitement devraient être envisagés sur la totalité de l'axe*** pour garantir la cohérence des interventions depuis le bas jusque dans le haut de la Ville.

- De la même manière, ***les plantations devraient être réfléchies pour la totalité de l'axe*** afin de garantir une cohérence paysagère sur l'ensemble du tronçon, depuis le bas jusque dans le haut de la Ville. En outre, la présence d'un arrêt de bus éventuel à hauteur du n°83 ne justifie pas l'interruption dans le rythme et l'alignement des arbres. ***Un arbre complémentaire pourrait aisément être planté à cet endroit.***

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : B.D.U. – D.M.S. : Mme V. Valcke.